

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 915-2021

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté à une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le Règlement no 915-2021 modifiant le Règlement numéro 594-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier l'annexe 2.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 13 octobre 2021.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 22 octobre 2021.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 22 octobre 2021, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 22 octobre 2021.



Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe